

ANNEXE 3 : PAYS CLASSÉS AU BAS DE LA LISTE SUR L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN, NON REPRIS DANS LA LISTE « LDC »

Pour rappel, les étudiant-es ressortissant-es d'un pays repris sur la liste suivante, établie conformément à la décision du Conseil d'administration de l'ARES du 14 décembre 2021, sont exempté-s des droits d'inscription majorés, mais redevables des droits d'inscription.

- 1° Cameroun
- 2° Cap-Vert
- 3° Côte d'Ivoire
- 4° Ghana
- 5° Guatemala
- 6° Guinée équatoriale
- 7° Honduras
- 8° Îles Marshall
- 9° Inde
- 10° Kenya
- 11° Micronésie
- 12° Namibie
- 13° Nigeria
- 14° Pakistan
- 15° Papouasie-Nouvelle-Guinée
- 16° République du Congo – Brazzaville
- 17° Swaziland
- 18° Syrie
- 19° Vanuatu
- 20° Zimbabwe